

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

RÉGIMES DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS



PROGRAMME 195

RÉGIMES DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	7
Présentation des crédits	11
Justification au premier euro	15

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie CHANCHOLE

Sous-directrice à la direction du budget

Responsable du programme n° 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Précisions sur le changement de responsable du programme

Le programme « Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers » porte deux grands ensembles de dépense :

- les subventions qui visent à équilibrer financièrement un ensemble de régimes spéciaux de retraite qui ont pour caractéristique commune d'être fermés (c'est-à-dire qu'il n'y a plus aucun nouvel affilié) et en rapide déclin démographique. Certains régimes comportent encore un petit effectif de cotisants, alors que d'autres sont quasiment éteints. Ces régimes étant en incapacité de se financer par eux-mêmes dans le cadre d'un fonctionnement en répartition, l'État leur verse, via ce programme budgétaire, des subventions qui traduisent l'expression de la solidarité nationale envers les bénéficiaires de ces différents régimes ;
- une subvention forfaitaire de 55 M€ au régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles.

L'ensemble de la dépense du programme s'est élevée à 1 305,1 M€ en 2019, après 1 376,8 M€ en 2018, soit une diminution de 71,7 M€ (-5,2%).

La diminution de la dépense s'explique principalement par la démographie des régimes : ainsi, le régime des Mines, qui représente 85 % du programme, a vu l'extinction de 14 828 pensions en 2019 contre 5 211 créations de pension, y compris pensions de réversion (soit une disparition nette de 9 617 pensions).

En contrepartie du financement par la solidarité nationale, l'État demande aux organismes chargés de la gestion de ces régimes une action efficace, réalisée à un coût maîtrisé, mesurée notamment au travers des indicateurs de performance du programme. En particulier, la signature en juin 2018 de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2018-2021 de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM) s'inscrit dans cette perspective et dans le respect de l'article 14 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Afin de mesurer et comparer les progrès réalisés, la méthodologie de la plupart de ces indicateurs a été uniformisée au sein de la mission « Régimes sociaux et de retraite ». Pour des régimes en déclin démographique, l'enjeu principal est en effet de maintenir et d'améliorer les indicateurs de gestion, dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires et de coûts fixes par nature difficilement pilotables.

L'analyse des résultats de ces indicateurs démontre l'atteinte des objectifs fixés en projet de loi de finances.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Optimiser la gestion des régimes
INDICATEUR 1.1	Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)
INDICATEUR 1.2	Rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies (caisse des mines)
INDICATEUR 1.3	Rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies (régime SEITA)
OBJECTIF 2	Optimiser le taux de recouvrement
INDICATEUR 2.1	Taux de récupération des indus et trop versés

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Optimiser la gestion des régimes

INDICATEUR 1.1

Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Régime de retraite des mines	€	180	175	185	190	180	182
Régime SEITA	€	332	336,9	342,1	341,6	341,6	346,7

Commentaires techniques

Source des données : CANSSM et service gestionnaire de la Caisse des dépôts pour les mines, l'APC pour le régime de la SEITA.

Mode de calcul : montant des rémunérations versées à l'institution gestionnaire rapporté au nombre de dossiers de primo-liquidation de pension traités.

Régime de retraite des mines : l'indicateur rapporte les seuls coûts de personnel directement rattachés au processus de liquidation au nombre de primo liquidations.

Régime de retraite de la SEITA : le coût unitaire de la primo-liquidation en tant qu'acte de gestion est un des éléments du calcul global de la rémunération de l'APC qui repose sur un tarif par acte de gestion et intègre également les coûts de fonctionnement pour l'APC. L'indicateur repose donc sur un calcul de coût complet et non sur la présentation de la seule masse salariale. La progression du coût de primo-liquidation est donc celle du coût unitaire de l'acte de gestion fixé par l'APC, revalorisé chaque année en fonction de l'inflation prévisionnelle et ajusté en fin d'exercice sur la base du coût constaté.

INDICATEUR 1.2

Rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies (caisse des mines)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rémunération de la caisse des dépôts pour la fonction service de la prestation	M€	15	13,2	14,6	12,7	12,7	13,5
Masse des prestations servies	M€	1 430	1359	1315	1291	1299	1288
Ratio	c€	1,05	0,97	1,11	0,98	0,98	1,04

Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts

Mode de calcul : Cet indicateur rapporte le montant de la rémunération de la Caisse des Dépôts par la CANSSM au montant des prestations légales versées aux mineurs retraités.

Ce ratio ne prend pas en compte les prestations légales versées par la Caisse des dépôts aux agents statutaires de la CANSSM, qui font l'objet d'une rémunération forfaitaire.

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.3**Rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies (régime SEITA)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rémunération de l'APC pour la gestion	€	268 020	268000	272000	271 000	265 160	282000
Masse des prestations servies	M€	156,8	151,6	146,5	146	146,8	144
Ratio	c€	0.17	0,17	0,19	0,185	0,18	0,19

Commentaires techniquesSource des données : APCMode de calcul : cet indicateur rapporte la rémunération de l'APC qui correspond à la facture totale pour ce régime (y compris les charges directes) aux prestations servies qui correspondent aux seules prestations légales.**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le coût moyen d'une primo-liquidation augmente très légèrement dans le régime de la SEITA (gestion par l'APC), de +1,40%, tandis qu'il se stabilise dans le régime des mines (gestion par la Caisse des dépôts et consignations). S'agissant de l'acte de gestion le plus complexe du processus « retraite » qui mobilise un volant de moyens incompressibles (frais fixes), la tendance haussière du coût de la primo-liquidation est appelée à se confirmer à l'avenir. L'augmentation constatée ces dernières années demeure toutefois modérée.

S'agissant des frais de gestion, la part qu'ils représentent par rapport à la masse de prestations servies est relativement réduite pour les deux régimes.

OBJECTIF 2**Optimiser le taux de recouvrement****INDICATEUR 2.1****Taux de récupération des indus et trop versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Régime de retraite des mines	%	101	97,9	99	99	91,6	99
Régime SEITA	%	93	92	95	92	93	95

Commentaires techniquesSource des données : Caisse des dépôts, APCMode de calcul : Pour la Retraite des mines, les trop versés correspondent dans la majorité des cas, à des prestations servies postérieurement au décès du titulaire.**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Dans le cadre des mesures prises par les deux régimes afin de maîtriser leurs coûts de gestion, une sensibilisation sur le sujet du recouvrement des indus a permis d'améliorer le taux de recouvrement et le suivi des dossiers susceptibles de déboucher sur un recouvrement effectif. Ces éléments ont permis aux deux régimes d'améliorer leur taux de recouvrement au cours des dernières années. Le niveau atteint depuis quelques années est désormais plus difficile à dépasser, la dépense en gestion nécessaire pour y arriver étant susceptible de dépasser le gain financier attendu, particulièrement dans le cas de régimes en forte décroissance démographique.

Régime des mines : Le régime est caractérisé par une forte population de retraités résidant à l'étranger (19 %) pour lesquels le délai de connaissance des décès est plus long qu'en France. De plus, le nombre de décès enregistrés par le régime minier est supérieur à celui des admissions, le régime des mines étant un régime fermé depuis 2010, il est devenu un régime où les droits dérivés sont majoritaires.

Suite aux décès des titulaires de pensions de réversion, le recouvrement des trop perçus après décès s'avère plus complexe qu'auprès d'un titulaire de droit propre, faute de connaître les héritiers ou les tiers encaisseurs.

Dans ce contexte particulier propre au régime minier les opérations de recouvrement s'avèrent complexes et coûteuses surtout s'agissant de pensionnés résidant à l'étranger.

Les abandons de créances ou de remises de dettes sont soumises à l'approbation de l'agent comptable de la CANSSM. Celui-ci ne se prononçant pas sur les états d'abandons de créances présentés par le gestionnaire administratif, les comptes comptables ne peuvent être apurés, ce qui contribue à la dégradation de cet indicateur.

Le gestionnaire administratif a mis en place un plan d'action qui devrait permettre d'améliorer l'indicateur de référence. Pour contrer l'augmentation des trop perçus, une enquête d'existence est diligentée chaque année pour les résidents à l'étranger, et le versement de la pension est suspendu en cas « de non réponse », ce qui équivaut à la traiter selon la procédure de « présomption de décès ».

La mutualisation des contrôles d'existence, mise en place au 4^{ème} trimestre 2019, va permettre de généraliser ces contrôles à la totalité des pensionnés résidant à l'étranger et pour l'ensemble des prestations de retraites.

Régime de la SEITA :

Pour ce qui concerne la SEITA, le solde total des indus au 31 décembre 2018 s'élève à 87 200,63 € provisionnés à hauteur de 53 496,90 € (la méthodologie adoptée par l'APC conduit à ne pas provisionner les créances de l'année). La provision est constituée selon la méthode suivante : créances N provisionnées à 0 %, créances N-1 provisionnées à 50 %, créances N-X et antérieures provisionnées à 100 %. Le recouvrement des indus s'effectue généralement de manière échelonnée par prélèvement sur les échéances de la pension de réversion. Les indus constatés en fin d'année N dégradent mécaniquement le taux de recouvrement de l'exercice N.

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA	146 914 555 147 387 488	146 914 555 147 387 488	146 914 555
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 620 352 1 186 419	1 620 352 1 186 419	1 620 352
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	140 000 101 000	140 000 101 000	140 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000	55 000 000
Total des AE prévues en LFI	1 305 149 953	1 305 149 953	1 305 149 953
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	1 305 149 953	1 305 149 953	
Total des AE consommées	1 305 149 953	1 305 149 953	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA	146 914 555 147 387 488	146 914 555 147 387 488	146 914 555
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 620 352 1 186 419	1 620 352 1 186 419	1 620 352
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	140 000 101 000	140 000 101 000	140 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000	55 000 000
Total des CP prévus en LFI	1 305 149 953	1 305 149 953	1 305 149 953
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	1 305 149 953	1 305 149 953	
Total des CP consommés	1 305 149 953	1 305 149 953	

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 177 431 263 1 167 908 410	1 177 431 263	1 177 431 263 1 167 908 410
02 – Régime de retraite de la SEITA	153 348 211 152 000 000	153 348 211	153 348 211 152 000 000
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	2 138 042 1 765 565	2 138 042	2 138 042 1 765 565
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	170 000 140 000	170 000	170 000 140 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000	55 000 000 55 000 000
Total des AE prévues en LFI	1 388 087 516	1 388 087 516	1 388 087 516
Total des AE consommées	1 376 813 975		1 376 813 975

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 177 431 263 1 167 908 410	1 177 431 263	1 177 431 263 1 167 908 410
02 – Régime de retraite de la SEITA	153 348 211 152 000 000	153 348 211	153 348 211 152 000 000
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	2 138 042 1 765 565	2 138 042	2 138 042 1 765 565
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	170 000 140 000	170 000	170 000 140 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)	55 000 000 55 000 000	55 000 000	55 000 000 55 000 000
Total des CP prévus en LFI	1 388 087 516	1 388 087 516	1 388 087 516
Total des CP consommés	1 376 813 975		1 376 813 975

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 376 813 975	1 305 149 953	1 305 149 953	1 376 813 975	1 305 149 953	1 305 149 953

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Transferts aux ménages	20 000	15 000	11 000	20 000	15 000	11 000
Transferts aux autres collectivités	1 376 793 975	1 305 134 953	1 305 138 953	1 376 793 975	1 305 134 953	1 305 138 953
Total hors FdC et AdP		1 305 149 953			1 305 149 953	
Total*	1 376 813 975	1 305 149 953	1 305 149 953	1 376 813 975	1 305 149 953	1 305 149 953

* y.c. FdC et AdP

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046 1 101 475 046		1 101 475 046 1 101 475 046	1 101 475 046 1 101 475 046
02 – Régime de retraite de la SEITA		146 914 555 147 387 488	146 914 555 147 387 488		146 914 555 147 387 488	146 914 555 147 387 488
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		1 620 352 1 186 419	1 620 352 1 186 419		1 620 352 1 186 419	1 620 352 1 186 419
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF		140 000 101 000	140 000 101 000		140 000 101 000	140 000 101 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)		55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000		55 000 000 55 000 000	55 000 000 55 000 000
Total des crédits prévus en LFI *		1 305 149 953	1 305 149 953		1 305 149 953	1 305 149 953
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		1 305 149 953	1 305 149 953		1 305 149 953	1 305 149 953
Total des crédits consommés		1 305 149 953	1 305 149 953		1 305 149 953	1 305 149 953
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

L'exécution 2019 du programme 195 s'élève à 1 305,1 M€, c'est-à-dire au niveau des crédits ouverts par la LFI 2019, soit un taux d'exécution de 100%. Aussi, l'évolution entre les deux exercices budgétaires 2018 et 2019 révèle une baisse des crédits de 71,7 M€. L'essentiel de cette baisse est imputable aux moindres besoins de financements du régime d'assurance vieillesse des mines.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 305 149 953	1 305 149 953	0	1 305 149 953	1 305 149 953
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 305 149 953	1 305 149 953	0	1 305 149 953	1 305 149 953

Le programme 195 n'a pas fait l'objet d'amendement lors des débats parlementaires. Les montants de la LFI sont donc ceux du PLF 2019.

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Aucune modification de la maquette n'a été réalisée en 2019.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'exécution du programme 195 en 2019 s'est révélée conforme à la loi de finances initiale pour 2019.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	39 154 499	39 154 499	0	39 154 499	39 154 499
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	39 154 499	39 154 499	0	39 154 499	39 154 499

La mise en réserve initiale, de 3% sur les crédits ouverts du programme, s'est élevée à 39 154 499 €. Elle a été entièrement mobilisée afin de permettre le paiement des prestations du mois de décembre.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 1 305 149 953	CP ouverts en 2019 * (P1) 1 305 149 953
AE engagées en 2019 (E2) 1 305 149 953	CP consommés en 2019 (P2) 1 305 149 953
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 305 149 953

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2019 (E2) 1 305 149 953	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 1 305 149 953	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 01

Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 101 475 046	1 101 475 046		1 101 475 046	1 101 475 046
Crédits de paiement		1 101 475 046	1 101 475 046		1 101 475 046	1 101 475 046

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046
Transferts aux autres collectivités	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046
Total	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046	1 101 475 046

La subvention versée en 2019 à la CANSSM pour le financement du régime d'assurance vieillesse des mines correspond au montant qui avait été budgété en loi de finances initiale pour 2019.

Action 02

Régime de retraite de la SEITA

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		146 914 555	146 914 555		147 387 488	147 387 488
Crédits de paiement		146 914 555	146 914 555		147 387 488	147 387 488

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	146 914 555	147 387 488	146 914 555	147 387 488
Transferts aux autres collectivités	146 914 555	147 387 488	146 914 555	147 387 488
Total	146 914 555	147 387 488	146 914 555	147 387 488

La subvention du programme 195 versée au régime de retraite de la SEITA a été supérieure de 472 933 € aux prévisions établies dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019. Cet écart s'explique principalement par une sous-estimation initiale de la pension moyenne versée aux bénéficiaires. Ce régime ne compte désormais plus aucun cotisant actif.

Au 31 décembre 2019, le régime comptait 7 633 retraités.

Action 04

Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 620 352	1 620 352		1 186 419	1 186 419
Crédits de paiement		1 620 352	1 620 352		1 186 419	1 186 419

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 620 352	1 186 419	1 620 352	1 186 419
Transferts aux autres collectivités	1 620 352	1 186 419	1 620 352	1 186 419
Total	1 620 352	1 186 419	1 620 352	1 186 419

La subvention de l'État en 2019 versée au régime de retraite des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM), régime fermé et en extinction, qui ne réunissait plus que 73 bénéficiaires en décembre 2019, a été inférieure de 433 933 € aux prévisions du PLF 2019. Cet écart résulte d'une part, d'une baisse plus importante que prévue du nombre de pensionnés et, d'autre part, d'une réduction de la subvention attribuée à la caisse gestionnaire, en accord avec celle-ci, afin de réduire son fonds de roulement, trop important pour son activité.

Au regard du nombre d'affiliés en décroissance continue, la précision de la prévision (rapportée aux masses de pensions servies) est appelée à se dégrader à l'avenir.

Action 07

Versements liés à la liquidation de l'ORTF

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		140 000	140 000		101 000	101 000
Crédits de paiement		140 000	140 000		101 000	101 000

Régimes de retraite des mines de la SEITA et divers

Programme n° 195 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	140 000	101 000	140 000	101 000
Transferts aux ménages	15 000	11 000	15 000	11 000
Transferts aux autres collectivités	125 000	90 000	125 000	90 000
Total	140 000	101 000	140 000	101 000

Au 31 décembre 2019, le régime fermé et en extinction de l'ORTF ne comptait plus que 52 pensionnés. La subvention, couvrant à la fois des allocations sur-complémentaires de retraite, des rentes d'accident du travail (versées par le Service des retraites de l'État - SRE) et les frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC), a été inférieure de 39 000 € aux prévisions établies dans le cadre du PLF 2019.

Action 11

Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		55 000 000	55 000 000		55 000 000	55 000 000
Crédits de paiement		55 000 000	55 000 000		55 000 000	55 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Transferts aux autres collectivités	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Total	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000

La subvention de l'État au régime complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles (RCO) a été fixée de façon forfaitaire à 55 millions d'euros dans la LFI 2019, comme les années précédentes. Elle a été exécutée sans écart par rapport à la programmation initiale.